



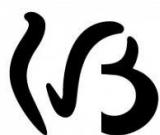
LIGUE FRANCOPHONE BELGE DE BADMINTON

Le badminton, partout et pour tous !

LABELLISATION LFBB SAISON 2025 - 2026



Avec le soutien de



**FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**



Adeps

RUE DE L'HÔPITAL 5
1420 BRAINE-L'ALLEUD
BELGIQUE

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF
BE 0419 024 756
IBAN : BE63 0680 6961 5008

www.lfbb.be
secretariat@lfbb.be
+32 492 11 96 29

TABLE DES MATIÈRES

1	PRÉSENTATION	3
1.1	Le programme de développement de la jeunesse LFBB : le Bad'Jeunes.....	3
1.2	La labellisation LFBB : un outil du programme Bad'Jeunes.....	3
1.3	.Les objectifs de la labellisation.....	4
2	LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA LABELLISATION.....	5
2.1	Cadre réglementaire et conditions de validation ADEPS.....	5
2.2	Conditions de labellisation LFBB.....	6
2.2.1	Conditions administratives et financières.....	6
2.2.2	Conditions organisationnelles et éthiques	6
3	LA LABELLISATION LFBB	8
3.1	Positionnement stratégique	8
3.2	Les deux catégories de label : présentation	8
3.3	Le label « Encadrement jeunes ».....	9
3.3.1	Présentation	9
3.3.2	Les étoiles, la logique de finalité et la philosophie du dispositif.....	9
3.3.3	Exceptions et précisions d'application.....	10
3.4	Label club formateur	12
3.5	Étapes de la labellisation.....	12
3.6	Exclusion à la labellisation	13
4	EVALUATION DES LABELS ET ARBITRAGE DE LA SUBVENTION.....	14
5	CONTACT	16

1 PRÉSENTATION

1.1 Le programme de développement de la jeunesse LFBB : le Bad'Jeunes

En 2021, la Ligue Francophone Belge de Badminton (LFBB) a mis en place le programme Bad'Jeunes afin de répondre à l'un de ses objectifs prioritaires : le développement de la pratique chez les jeunes.

Ce programme est placé sous la responsabilité de la Direction Technique et de Développement de la fédération. Il constitue à la fois une stratégie globale et un outil opérationnel visant à :

- renforcer la formation des cadres et la qualité de l'encadrement ;
- favoriser la captation et la fidélisation de nouveaux jeunes pratiquants ;
- soutenir l'identification des hauts potentiels sportifs ;
- encourager le développement structurel des clubs ;
- valoriser les compétitions jeunes et les formes de pratiques diversifiées.

Le programme Bad'Jeunes regroupe un ensemble d'actions, d'outils et de services destinés à susciter et maintenir l'intérêt des jeunes pour la pratique du badminton tout au long de leur vie.

Nous avons la conviction que la participation à des compétitions, qu'elles soient internes, amicales ou officielles, est un moteur essentiel de la motivation et de la fidélisation des jeunes pratiquants.

Notre vision :

Offrir à chaque jeune un environnement sûr, structuré et épanouissant, où il peut évoluer selon ses envies — qu'il recherche une pratique récréative, compétitive ou de performance — et devenir un acteur passionné du badminton, sur et en dehors du terrain.

1.2 La labellisation LFBB : un outil du programme Bad'Jeunes

La labellisation LFBB s'inscrit au cœur du programme Bad'Jeunes.

Elle a pour objectif de reconnaître et valoriser les clubs qui proposent un cadre structuré, régulier et de qualité pour les jeunes.

La labellisation est à la fois :

- un outil de reconnaissance : elle identifie la qualité des services et de l'encadrement proposés par un club ;
- un levier de développement : elle encourage les clubs à structurer leur offre autour de groupes d'entraînement cohérents ;
- un critère de subventionnement : elle constitue la base de calcul des aides financières octroyées aux clubs par la LFBB et par l'ADEPS.

Inspirée du principe d'étiquetage de qualité, la labellisation vise à orienter les clubs dans leur progression, tout en offrant une meilleure lisibilité de l'offre pour les jeunes, les parents et les entraîneurs.

1.3 Les objectifs de la labellisation

Le système de labellisation LFBB vise à orienter le développement et l'organisation des clubs en cohérence avec leurs objectifs d'encadrement, tout en répondant aux attentes de leurs membres.

Il poursuit quatre objectifs principaux :

- **Structurer l'encadrement jeunes** autour de groupes clairement identifiés, avec des contenus et une fréquence adaptés ;
- **Garantir un environnement sécurisé et encadré** par des moniteurs qualifiés, formés ou en cours de formation ADEPS ;
- **Accompagner les jeunes** depuis la découverte du jeu jusqu'à la fixation d'objectifs compétitifs adaptés à leur niveau ;
- **Valoriser les clubs formateurs** qui s'impliquent dans l'accueil et l'accompagnement de moniteurs en cours de formation.

La labellisation permet ainsi aux clubs de :

- planifier leurs activités de manière cohérente et progressive ;
- offrir une pratique régulière et attractive dès l'âge de 5-6 ans ;
- être accompagnés par la LFBB dans leur développement sportif et organisationnel.

Et aux joueurs de :

- rejoindre un groupe d'entraînement correspondant à leur niveau et à leurs envies ;
- évoluer dans un club dynamique, offrant un encadrement reconnu et qualifié ;
- bénéficier d'un environnement de progression clair et motivant.

2 LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA LABELLISATION

2.1 Cadre réglementaire et conditions de validation ADEPS

Depuis septembre 2021, l'Administration Générale du Sport (ADEPS) octroie une subvention en faveur de la labellisation, destinée à soutenir la formation des jeunes de qualité au sein des cercles affiliés labellisés.

À partir de la saison 2025, ce soutien concerne l'ensemble des clubs inscrits dans l'un des labels pédagogiques reconnus par la LFBB.

Dès lors, toute demande de label doit répondre aux conditions de subventionnement reprises dans l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 décembre 2022 :

✓	Conditions de subventionnement
✓	Le club bénéficiaire d'une subvention s'engage à affecter exclusivement le montant alloué aux fins de formation des jeunes (voir les critères de labellisation)
✓	Le club labellisé justifie (notes de frais ou factures et l'extrait de compte) la totalité du montant qu'il perçoit au travers des dépenses admissibles : <ul style="list-style-type: none">• Frais liés aux indemnités des cadres sportifs à vocation pédagogique brevetés ;• Frais liés à la formation des cadres sportifs à vocation pédagogique ;• Frais liés à la location d'infrastructures sportives ;• Frais liés à l'acquisition de matériel sportif non durable (exclusion des volants) ;• Frais liés aux transports groupés pour les compétitions jeunes ;• Frais liés à la mise en place de projets éthiques par le délégué « Vivons sport »
✓	Le club mentionne sur l'ensemble de ses supports de communication (site internet, lettre, enveloppe, ...) le soutien de l'ADEPS
✓	Le club fait la promotion des valeurs et principes de la Charte Ethique « Vivons sport ! » de la Communauté française
✓	Le club assure la formation de l'ensemble de leurs équipes de jeunes par un encadrement qualifié (critères de labellisation)
✓	Le club promeut la formation continue de leurs entraîneurs
✓	Le club respecte les critères fixés pour le degré de label obtenu
✓	Le club évolue dans des infrastructures équipées d'un DEA
✓	Le club assure l'information et la formation régulière à l'utilisation d'un DEA
✓	Le club soutient les initiatives en faveur de la promotion de la pratique de l'activité physique et sportive par l'Administration Générale du Sport

2.2 Conditions de labellisation LFBB

En complément des conditions réglementaires imposées par l'ADEPS, la LFBB définit un ensemble de conditions internes à respecter pour être éligible à la labellisation.

Ces conditions garantissent une bonne gouvernance, un encadrement qualifié, et un fonctionnement responsable et durable au sein des clubs.

2.2.1 Conditions administratives et financières

- ✓ Affiliation complète des membres : toutes les personnes qui pratiquent le badminton pendant les créneaux horaires du club doivent être affiliées à la LFBB.
- ✓ Respect du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) : le club s'engage à respecter et à faire respecter le ROI et les règlements fédéraux en vigueur.
- ✓ Situation financière régulière : le club doit être en ordre de cotisation et sans dette ouverte vis-à-vis de la LFBB.
- ✓ Justification des dépenses : le club doit être en mesure de fournir les notes de frais, factures et extraits de compte correspondant à un montant équivalent à la subvention reçue lors de la ventilation annuelle entre clubs labellisés.

2.2.2 Conditions organisationnelles et éthiques

✓ **Responsable sportif désigné**

- Cette personne est l'interlocuteur principal du pôle Bad'Jeunes LFBB.
- Pour les groupes labellisés 1 étoile (initiation), le niveau requis est Moniteur Sportif Initiateur.
- Pour les groupes labellisés 2, 3 ou 4 étoiles (développement et entraînement), le niveau requis est Moniteur Sportif Éducateur ou équivalent.
- Dans le cas d'une équivalence (ancien brevet ADEPS), le responsable sportif devra avoir le statut « Moniteur Actif¹ » d'ici la fin de la période de subventionnement (juin 2026).
- En l'absence de brevet valide, une preuve d'inscription à une formation en cours (au plus tard le 30 novembre 2025) est obligatoire.

✓ **Responsable administratif désigné**

- Le club doit désigner une personne de référence chargée du suivi administratif et financier.
- Elle est l'interlocutrice principale du secrétariat LFBB pour toute question liée à la labellisation ou à la subvention.

¹ Ce statut sera d'application dès la mise en place du programme de formations continuées et de recyclages de la FC LFBB au niveau Moniteur Educateur Badminton.

✓ **Présence obligatoire aux réunions organisées par le Bad'Jeunes LFBB.**

- Le responsable sportif (ou un remplaçant désigné) doit participer aux réunions d'information et d'échanges organisées chaque saison par la LFBB.
- Ces rencontres permettent un suivi collectif des projets et un partage de bonnes pratiques entre clubs.

✓ **Engagement en matière d'éthique et de comportement**

- Le club s'engage à promouvoir le Fair-Play et le respect dans toutes ses activités.
- En cas de comportement inapproprié ou contraire aux valeurs fédérales, le pôle Bad'Jeunes LFBB peut transmettre le dossier à la Cellule disciplinaire pour évaluation et, le cas échéant, retrait du label.
- Le club s'engage à diffuser et à faire signer la Charte "Vivons Sport" à l'ensemble de ses membres, ainsi qu'aux parents des joueurs mineurs.

✓ **Engagement à la "non-débauche"**

- Le club s'engage à ne pas pratiquer de recrutement abusif de jeunes joueurs provenant d'autres clubs, en particulier ceux participant à des séances labellisées et subventionnées ailleurs.
- En cas de non-respect, la LFBB se réserve le droit de suspendre ou de retirer le label concerné.

Ces conditions constituent le socle commun obligatoire pour toute attribution de label LFBB, quel que soit la catégorie ou le niveau visé (Encadrement et initiation jeunes, Développement et entraînement jeunes, Club partenaire de formation).

3 LA LABELLISATION LFBB

3.1 Positionnement stratégique

Le dispositif de labellisation s'inscrit pleinement dans les priorités de développement définies dans le Plan Pluriannuel Haut Niveau & Formation des Cadres 2024–2028 et dans le Plan Stratégique de Développement des Pratiquants de la LFBB.

Il constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de ces orientations, en permettant notamment de :

- renforcer la structuration et la qualité de l'encadrement jeunes dans les clubs ;
- soutenir la progressivité de l'offre d'entraînement, du Baby'Bad à la performance ;
- favoriser la formation continue et la valorisation des cadres qualifiés ;
- assurer un suivi cohérent des jeunes à travers les labels, les compétitions et les parcours de formation.

La labellisation relie concrètement la politique de formation à la politique de développement sur le terrain.

3.2 Les deux catégories de label : présentation

Deux grandes catégories de labels sont reconnues par la LFBB à partir de septembre 2025 :

- L'encadrement des jeunes pratiquants ;
- La formation des cadres sportifs

Catégorie	Finalité principale	Graduation interne	Public concerné
Label « Encadrement Jeunes »	Structuration et qualité de l'encadrement des jeunes au sein du club, sur base de la fréquence, de la planification et du niveau de qualification des moniteurs.	Les étoiles du parcours jeunes : D'une à quatre étoiles, de la découverte et de la pratique loisirs vers la performance.	Moins de 7 ans Moins de 11 ans Jeunes (< 14 ans) Adolescents Jusqu'à 23 ans
Label « Club partenaire de formation »	Valorisation des clubs qui accueillent et accompagnent des moniteurs en cours de formation.	Selon le niveau de formation du Maître de stage : MSInBad MSEdBad	Clubs disposant d'un Maître de stage agréé LFBB

Ces deux catégories sont indépendantes, mais complémentaires : un même club peut être labellisé dans les deux volets.

3.3 Le label « Encadrement jeunes »

3.3.1 Présentation

Le label « Encadrement Jeunes » permet de valoriser les clubs qui mettent en place des groupes jeunes structurés, encadrés par des moniteurs qualifiés et adaptés aux besoins de leurs membres.

Chaque groupe peut se voir attribuer de 1 à 4 étoiles de structuration de la pratique, en fonction de la fréquence hebdomadaire des séances, du niveau de qualification des encadrants et du suivi (en compétition) offert aux joueurs.

Étoile de structure	Fréquence hebdomadaire (Lu au Ve)	Finalité principale	Encadrement requis	
★	1x / semaine	Découverte, initiation, motricité, plaisir et pratique loisir	MSInBad	
★★	2x / semaine	Développement technique et tactique de base, premières expériences compétitives	MSEdBad ou équivalent	
★★★	3x / semaine	Structuration de l'entraînement, progression planifiée, participation régulière en compétition		
★★★★	4x / semaine	Perfectionnement, performance, accompagnement individualisé		

Les étoiles ne reflètent pas le niveau des joueurs, mais le rythme et la nature de l'encadrement :

Le **1★** correspond à une pratique de **découverte ou de loisir**, tandis que les **2 à 4★** concernent des **écoles de jeunes structurées** engagées dans la formation jusqu'à la performance.

3.3.2 Les étoiles, la logique de finalité et la philosophie du dispositif

Le nombre d'étoiles traduit :

- le degré d'engagement du groupe ;
- la régularité de la pratique ;
- la cohérence du programme et le niveau d'encadrement attendu.

Ce n'est pas l'âge qui détermine le label, mais le rythme et l'organisation du groupe.

3.3.3 Exceptions et précisions d'application

Public concerné (indicatif)	Labels cohérents	Finalités dominantes
Moins de 7 ans	 à 	Découverte, éveil moteur, motricité globale, plaisir et sociabilité
Moins de 11 ans	 à  	Développement général et spécifique de base badminton
11 ans et plus	  à   	Structuration, entraînement régulier, développement ou performance
Tous âges jusqu'à 23 ans		Découverte (débutant), pratique récréative, sociale ou de loisir

La labellisation s'adapte à la réalité des publics et aux objectifs pédagogiques propres à chaque âge, sans établir de correspondance rigide entre âge et nombre d'étoiles.

Ces repères sont donnés à titre informatif. Un club peut labelliser n'importe quel public jusqu'à 23 ans à un niveau donné, à condition que les critères de fréquence, de programme et d'encadrement soient remplis.

Critères de labellisation

	★	★★	★★★	★★★★
Programme hebdomadaire	1x 1h30 par semaine (u10 1h15)	2x du lundi au vendredi (u10 1h15)	3x 1h30 du lundi au vendredi (u10 1h15)	4x 1h30 par semaine
Programme de saison	Septembre à mai		Septembre à fin juin + activités de reprise en aout	
Préparation physique	Il est conseillé de favoriser les séances de badminton avec la possibilité d'intégrer des éléments d'éducation physique durant ces séances		Conseillée en plus des séances de badminton hebdomadaires du niveau de label.	
Encadrement	MSInBad Moins de 10 ans : Instituteur.rice parascolaire) ; psychomotricien.ne ; Prof EP bac	MSEdBad ou équivalent Moins de 7 ans : MSInBad sous la supervision MSEdBad	MSEdBad ou équivalent Moins de 10 ans : MSInBad sous la supervision MSEdBad	MSEdBad ou équivalent Moins de 10 ans : MSInBad sous la supervision MSEdBad
Nombre de joueurs par moniteur (peut varier avec les compétences de l'encadrement)	12 (Moins de 10 ans : 8)			
Compétition individuelle	Découverte de la compétition en interne. Au moins 1 compétition (première expérience)	TJO	Calendrier de saison avec objectifs.	Calendrier annuel individuel
Accompagnement / coaching	Planifier et accompagner le groupe à au moins un tournoi. Niveau TJO (D)	Accompagner / coaching (MSEd) sur au moins 3 tournois durant la saison. Niveau TJO (D & C)	Coaching au niveau TJO (C) YBJMC ou similaire	Coaching lors de tournois cibles.
Coupe des écoles des jeunes	Pas conseillée	Conseillée	Obligatoire	Obligatoire

Ces critères sont vérifiés via le dossier de labellisation introduit à l'aide du formulaire en début de saison. Le(s) labels sont ensuite validés au travers du rapport d'activité à transmettre en fin de saison.

3.4 Label « club partenaire de formation »

Objectif

Valoriser les clubs qui participent activement à la formation pratique des cadres en accueillant des stagiaires MSInBad ou MSEdBad.

Ce label reconnaît le rôle de transmission et de mentorat dans la filière de formation. Ce label est lié à la mise en place de la fonction de Maître de stage, formé et reconnu par la LFBB, pour les deux niveaux de formation concernés :

- Moniteur Sportif Initiateur Badminton (MSInBad)
- Moniteur Sportif Éducateur Badminton (MSEdBad)

Critères

Deux critères principaux déterminent l'octroi du label :

- La présence d'un Maître de stage reconnu, avec un brevet à jour et un niveau correspondant au public visé ;
- La présence effective du public cible correspondant à la formation suivie par le stagiaire.

Par exemple, un stagiaire en formation MSInBad ne peut encadrer un groupe s'entraînant 2 fois ou plus par semaine (étoiles 2 à 4), sauf si ce groupe est composé exclusivement de jeunes enfants (moins de 10 ans) dans une logique d'initiation.

Niveau label	Niveau du MS	Stage MSInBad	Stage MSEdBad
★	MSInBad	✓	✗
★★	MSEdBad (MSInBad)	✓	✓
★★★	MSEdBad	✗	✓
★★★★	MSEdBad	✗	✓

3.5 Étapes de la labellisation

Les étapes clés de la campagne de labellisation sont les suivantes :

- 30 NOVEMBRE : Introduction des demandes de labellisation pour la saison 2025-2026
- 15 DÉCEMBRE : Validation des groupes labellisés et communication des points provisoires par groupe
- 1 JANVIER : Ouverture d'une 2e période d'introduction (jusqu'à 50 % du volume total)
- FÉVRIER / MARS : Réception du montant ADEPS « labellisation » ; calcul de la valeur du point et répartition entre les clubs labellisés
- 15 MAI : communication des rapports d'activité des clubs labellisés
- 30 JUIN: Clôture de l'activité label pour les clubs ; communication du montant final alloué à chacun

3.6 Exclusion à la labellisation

Certaines situations peuvent entraîner la suspension temporaire ou le retrait définitif d'un ou plusieurs labels accordés à un club. Les cas suivants sont notamment concernés :

- Non-respect manifeste des critères obligatoires liés à la catégorie ou au niveau de label déclaré (fréquence, encadrement, etc.)
- Non-justification des montants alloués (absence de documents justificatifs ou discordance entre les frais et le projet labellisé)
- Refus d'un contrôle administratif ou absence de collaboration en cas d'audit
- Comportement contraire à l'éthique sportive ou à la Charte « Vivons Sport »
- Non-respect des engagements financiers vis-à-vis de la LFBB
- Non-conformité répétée aux règles de gouvernance, ou non-participation aux réunions de suivi

La LFBB peut suspendre un label pour une durée déterminée (minimum un mois) ou retirer le label définitivement, après mise en demeure restée sans réponse. En cas de retrait, le club devient inéligible à la subvention complémentaire pour l'année en cours. Toute décision est motivée, documentée, et notifiée par écrit au club concerné.

4 EVALUATION DES LABELS ET ARBITRAGE DE LA SUBVENTION

L'arbitrage du montant attribué à chaque club repose sur une **grille de critères objectifs** et se déroule en deux étapes complémentaires :

Étape 1 – Fixe	Étape 2 – Variable (pondérée)
<p>Certains critères attribuent un montant fixe car ils récompensent directement une action ponctuelle du club (ex. accueil d'un stagiaire, organisation d'une manche CEDJ, nouveau label).</p> <p>1 point = 1 €</p> <p>Le montant est directement proportionnel aux réalisations.</p>	<p>Les autres critères sont traduits en points selon la grille.</p> <p>On distingue :</p> <p>Critères ADEPS : utilisés par l'ADEPS dans l'arbitrage de la subvention entre fédérations sportives, repris tels quels pour garantir la cohérence avec le cadre légal. Ils concernent notamment le nombre de jeunes, la présence de cadres diplômés, les arbitres et les profils managériaux.</p> <p>Critères LFBB : propres à la fédération, ils assurent une reconnaissance et une valorisation de la qualité du travail des clubs, tout en constituant une incitation à développer des actions comme l'organisation de stages, l'accompagnement en tournoi, la mise en place de groupes d'entraînement réguliers et les partenariats avec les écoles locales.</p> <p>Le total des points de tous les clubs détermine un coefficients financier par point appliqué au score de chaque club.</p>
<p>Subvention totale du club = Montant fixe + (Points Étape 2 × Coefficient)</p>	

Tableau récapitulatif des paramètres

Critère	Description	Valeur (€ ou points)	Max
ETAPE 1 - FIXE			
Candidat MSIn	Candidat Moniteur Initiateur ayant réalisé une partie de son stage au club	100	-
Candidat MSEd	Candidat Moniteur Éducateur ayant réalisé une partie de son stage au club	150	-
ORGA CEDJ	Organisation d'une manche de la Coupe des Écoles des Jeunes	200	200
Nouveau label	Premier label obtenu par le club	100	100
TJO (D&C)	Première édition tournoi 100% ; Seconde édition 50%	200	200
ETAPE 2 - VOLET ADEPS			
Nombre jeunes	Nombre de jeunes ≤ 23 ans affiliés (critère ADEPS)	10	-
Cadre MSInBad	Cadre niveau 1 ADEPS & MSInBad affilié au club	20	-
Cadre MSEdBad	Cadre niveau 2 ADEPS & MSEdBad affilié au club	10	-
Cadre MSEntBad	Cadre niveau 3 ADEPS & MSEnt affilié au club	20	-
C. Managériaux	Profil managérial identifié via Twizzit	15	-
Arbitres	Arbitre affilié au club	15	-
Arbitres HN	Arbitre Haut Niveau affilié	10	-
ETAPE 2 - VOLET LFBB			
2 étoiles ★★	Groupe s'entraînant 2x / semaine (maximum 2 groupes)	750	1500
3 étoiles ★★★	Groupe s'entraînant 3x / semaine (maximum 2 groupes)	1200	2400
4 étoiles ★★★★	Groupe s'entraînant 4x / semaine (maximum 2 groupes)	1750	3500
Jours de stage	Nombre de journées de stage organisées (max 10)	40	400
Préparation physique	Séance avec préparateur physique (si seulement il y a un groupe minimum de 3 étoiles)	300	300
Joueur Avenir LFBB	Joueur sélectionné dans le groupe Avenir LFBB 2025	50	-
Qualité du groupe	Points en fonction des classements belges U15, U19, U23	-	-
Qualité groupe C/D	Jeunes classés C ou D (NC exclu)	1-5	-
École locale	Partenariat actif avec une école locale	100	100
Groupe -7 ans	Encadrement régulier de jeunes ≤ 7 ans	100	100
Accompagnement TJO	Accompagnement officiel en tournoi jeunes (max 3)	50	150
Coaching YBJMC	Coaching jeunes (MSEdBad, min. Bronze, max 3)	100	300
Coaching CB	Coaching au Championnat de Belgique Jeunes	150	150
Participation en compétition jeune	Nombre de jeunes (u19 max) qui ont participé à au moins un tournoi (5 points) et à plus de deux tournois (10 points)	5	
Participation en tournoi adulte	Nombre de joueurs de 23 ans et moins qui ont participé à au moins un tournoi (2 points) et à plus de deux tournois (4 points)	2	
Immersion badminton de haut niveau	Organisation d'une visite en groupe (jeunes) lors d'un évènement badminton haut niveau	100	100
Organisation TJO	Prise en compte du nombre de participants au tournoi jeune organisé par le club	2	-
Moniteur diplômé	Frais formation/inscription moniteur affilié	100	-
Inscrit en clinic	Participation à un Clinic	20	-
Montant total de la subvention			

5 CONTACT

Kevin VERVAEKE
Responsable FC / Label / IdHPS
vervaeke@lfbb.be
0479 292 484